



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# solocal

## Négos salariales, point à date

Sept 2021

### Réunion de négociations salariales 2021 du 9 septembre

Notre principale revendication CFDT : **une augmentation générale de 4,9 %** pour l'ensemble des salariés de Solocal, afin de rattraper la baisse de pouvoir d'achat depuis plusieurs années.

Réponse : la **Direction indique son choix de ne plus accorder d'augmentations générales**, car à leur sens n'offrant pas de reconnaissance équitable du travail et les récompenses collectives se faisant via d'autres moyens comme l'épargne salariale ou l'intéressement.

Aux arguments mis en avant sur la défense du pouvoir d'achat des salariés, la Direction répond que l'entreprise aussi subit ces augmentations et que les niveaux de salaire chez Solocal sont déjà bien au-dessus des moyennes du marché !

En synthèse, les réponses à nos demandes CFDT :

- **Augmentation générale** : NON
- **Réinstauration de la clause de performance pour le terrain** : NON
- **Instauration d'une clause similaire pour la télévente** : NON
- **Evolution du contrat unique télévente** : s'il ne permet pas à ce jour les évolutions salariales promises lors de son déploiement en 2018 c'est par manque de budget, donc : NON. La performance à la télévente est récompensée notamment par les incentives qui représentent un budget conséquent pour l'entreprise.
- **Indemnisation journalière des télétravailleurs** : NON



Propositions de la Direction, applicables à condition qu'ils obtiennent la signature des syndicats :

Pour la population non-commerciale :

- Une enveloppe de 0.3% pour accompagner les promotions - effet janvier
- Une AI de 1% pour récompenser les performances individuelles -effet octobre 2021

Pour la population commerciale :

- Une AI de 0.5% - effet octobre 21

La Direction va inciter les managers à favoriser les salaires minimum (inférieurs à 30 000€) avec un minima de 50€. 200 salariés concernés, principalement télévendeurs et certains sédentaires.

## Réunion de négociations salariales 2021 du 15 septembre

Cette réunion s'est tenue suite au rappel à la Direction de ses obligations juridiques : les négociations salariales doivent porter sur le salaire effectif des salariés, à savoir salaire fixe+ variable (pour les commerciaux la part variable représente entre 40 et 60% de leur salaire), ce que la Direction refuse depuis de nombreuses années.

Le projet de changement de la rémunération variable des commerciaux impose cette année de regarder en détails ce qu'il contient et ce qu'il induit comme variations.

Nous attendons à ce stade les informations complètes et loyales sur ce sujet, afin de pouvoir construire nos revendications.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous dès que nous aurons reçu la documentation demandée.

Pour mémoire :

AG = Augmentation Générale, bénéficie à tous les salariés de la ou des population(s) concernée(s)

AI = Augmentation Individuelle, accordée sur décision du management.

**CFDT solocal**  
Bureau : Citylights C2 2<sup>e</sup> vert

Infos et actualité sociale  
[www.cfdt-solocal.com](http://www.cfdt-solocal.com)

Nous contacter :  
[cfdt.solocal@gmail.com](mailto:cfdt.solocal@gmail.com)  
06 70 19 76 51



Nous suivre :  
**CFDT.SolocalGroup**